



RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Lycée Danielle Casanova  
69700 GIVORS  
Année 2024/2025

***Protocole santé mentale des élèves  
« Du repérage à la prise en charge »***

Description	Qui	Comment
<b>Repérer</b>		
<p><b>Certains comportements ou actes peuvent être des signes de mal-être et de trouble psychique chez un élève. Il est important de les repérer, et de les signaler, surtout si ces signes se répètent dans le temps.</b></p> <p><b>Exemples : baisse de résultats, problèmes d'attention et de concentration, changements d'humeur, absence de copain, perte d'estime de soi, retards, tristesse, agressivité envers soi-même ou les autres, élève qui parle de suicide dans une copie...</b></p>	<p>Ensemble des personnels de l'établissement, élèves, familles</p>	<p>Signes affectifs: tristesse , angoisse, agressivité, difficultés de concentration et d'attetion..</p> <p>Signes alimentaires : modification, perte de poids..</p> <p>Signes comportementaux : toute modification dans l'attitude, isolement, changement vestimentaire..</p> <p>Consommation de substances illicites</p> <p>Signes scolaires : absentéisme, retrds, baisse des résultats, évitements...</p> <p>Signes somatiques : plaints fréquentes de douleurs multiples, passages répétés à l'infirmerie..</p> <p>Sommeil : somnolence, fatigue récurrente, cauchemars.</p>
<b>Alerter</b>		
<p><b>Tout signal alarmant doit faire l'objet d'une alerte auprès de l'équipe des personnels de l'établissement.</b></p> <p><b>Et un regard pluri- catégoriel sur une situation peut être bénéfique.</b></p> <p><b>À noter que certaines situations peuvent nécessiter un signalement immédiat.</b></p> <p><b>Exemples de situations d'urgence : traces d'auto-mutilation, propos suicidaires (oral ou écrit), suspicion de violences intra-familiales...</b></p>	<p>Ensemble des personnels de l'établissement, élèves, familles</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Alerter les personnes ressources de létablissement : infirmière, assistante sociale, CPE, medecin éducation nationale, psychologue de l'éducation nationale</li> <li>- Alerter l'équipe de direction, le professeur principal</li> <li>- Alerter la famille en cas de risque imminent</li> </ul>
<b>Évaluer</b>		
<p><b>À partir de l'alerte, la situation de l'élève est étudiée par une équipe ressource au sein de l'établissement afin de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- identifier précisément le risqué ;</li> </ul>	<p>L'équipe de professionnels ressource au sein de l'établissement</p>	<p>L'équipe ressource :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- se réunit pour étudier et évaluer la situation de l'élève,</li> <li>- échange dans le même temps avec l'élève et sa famille</li> <li>- propose des suites à donner, assure un suivi en intern ou oriente sur un service externe si nécessaire</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>problème rencontré par l'élève et les signes qui durent, qui se répètent ou se cumulent,</b></li> <li>- <b>évaluer la gravité de la situation puis de décider si une orientation vers un autre professionnel est nécessaire.</b></li> </ul>		-
<b>Adresser</b>		
<p><b>En fonction de la situation et de la disponibilité des personnels de santé de l'EN, l'équipe ressource peut décider, en accord avec l'élève et sa famille, d'une prise en charge en interne ou en externe, notamment par son médecin traitant, ou toute autre structure en dehors de l'établissement (urgences psychiatriques, CMP..)</b></p> <p><b>En interne</b></p> <p><b>L'équipe ressource peut proposer à l'élève une prise en charge par les personnels de santé rattachés au lycée, soit l'infirmière ou le psychologue.</b></p>	<p>Coordonnées de quelques partenaires (liste non exhaustive) :</p> <p><b>Centre Médico-psychologique (CMP) UPRM</b> (urgence psy Rhône métropole) : 0437915454</p> <p><b>Point écoute : PAEJ</b> (point accueil écoute jeunes Givors) : 0789215318</p> <p><b>Prévention suicide : 3114</b> <b>Enfance en danger : 119</b></p> <p><b>Maison des adolescents (MDA) du Rhône :</b> 0437236503</p> <p><b>Harcèlement scolaire/cyberharcèlement :</b> 3020 et 3018</p> <p><b>Fil santé jeunes !</b> 0800235236</p> <p><b>Cap écoute adolescents :</b> 0800333435</p> <p>Infirmière et psychologue</p> <p>Appel au 15</p> <p><b>UPL</b> (unite psy de liaison) de Givors :0478073110</p>	<p>L'équipe ressource (infirmière et/ou assistante sociale) prend rendez-vous avec l'élève et sa famille pour exposer la situation. Elle accompagne éventuellement sur la nécessité de soins.</p> <p>L'équipe ressource discute et décide avec l'élève et sa famille de la mise en place d'aménagements au sein de l'établissement.</p>

## Assurer un suivi

**Il ne s'agit pas d'un suivi médical mais plutôt d'un suivi de sa situation en termes d'attitude, de résultats scolaires, de relationnel, etc. Il est important de rester vigilant à tout nouveau signe de souffrance psychique tout en veillant à respecter la confidentialité des informations médicales de l'élève en question.**

Tout personnel de l'établissement, notamment l'équipe enseignante de la classe de l'élève concerne, les personnels de vie scolaire et de santé

Elève  
Famille

L'équipe ressource peut :

- partager certaines informations avec les personnels de l'établissement et l'équipe éducative.
- prévoir des points réguliers avec l'équipe pédagogique, le professeur principal...

Lorsque la souffrance repérée est identifiée comme consécutive à une situation de harcèlement, l'équipe ressource travaille en collaboration étroite avec l'équipe chargée de la prévention et de la lutte contre le harcèlement

## LA QUESTION DE LA CONFIDENTIALITE

De la phase de repérage à la phase de suivi, dans le respect des la confidentialité et d el'intérêt de l'élève, l'équipe ressource peut partager des informations à l'équipe pédagogique afin de porter une attention particulière à un élève et de prévenir toute complication sur un temps plus ou moins long.



Si tu te sens en situation de souffrance psychique ou si tu constates un comportement inquiétant chez l'un de tes camarades :

- Tu peux en parler à un **adulte de confiance** dans ton entourage ou aux **secouristes en santé mentale** de ton établissement.
- Tu peux aussi en parler à un personnel ressource de ton établissement : l'**infirmier**, le **médecin**, le **psychologue** ou l'**assistant de service social**.



En cas d'urgence, de risque de suicide, alerte au plus vite oralement un **adulte de confiance** ou appelle le **31 14** (numéro national de prévention du suicide).

